

# **CULTURE JURA BERNOIS 4.0**

**Une feuille de route pour l'encouragement à la  
culture dans le Jura bernois (2018-2022)**



**Juin 2018**



|   |           |
|---|-----------|
| <b>1. Avant-propos</b>  | <b>6</b>  |
| <b>2. L'état de la culture dans le Jura bernois</b>                   | <b>10</b> |
| <b>3. Le cadre politique, financier et légal</b>                      | <b>16</b> |
| 3.1 Une nouvelle donne politique                                      | 17        |
| 3.2 Le contexte financier   | 18        |
| 3.3 Les aspects légaux  | 19        |
| <b>4. Les principaux enjeux culturels</b>                             | <b>20</b> |
| 4.1 Impact de la mondialisation sur les champs artistique et culturel | 21        |
| 4.2 La culture face au défi des mutations technologiques              | 22        |
| 4.3 Hybridation des formes artistiques                                | 22        |
| 4.4 Évolution démographique de la société                             | 23        |
| 4.5 Individualisation de la société                                   | 23        |
| 4.6 Polarisation de l'offre culturelle                                | 24        |
| 4.7 Impact économique de la culture                                   | 25        |
| <b>5. Les priorités stratégiques pour la législature 2018-2022</b>    | <b>26</b> |
| 5.1 Mémopolitique   | 30        |
| 5.2 Culture, économie & tourisme                                      | 32        |
| 5.3 Collaborations & coopérations (supra)régionales                   | 33        |
| 5.4 Médiation culturelle  | 35        |
| 5.5 Culture et arts numériques  | 38        |
| <b>6. Conclusions</b>   | <b>42</b> |
| <b>7. Annexe</b>  | <b>44</b> |

# Avant- propos



« L'art c'est la plus sublime mission de l'Homme, puisque c'est l'exercice de la pensée qui cherche à comprendre le monde et à le faire comprendre ».

Auguste Rodin

**Si, comme le disait et le pensait Auguste Rodin, l'art est certainement la plus sublime mission de l'homme, il revient également à ce dernier la tâche de donner à l'art les moyens nécessaires pour s'exprimer. Et c'est précisément dans cette perspective que souhaite très modestement s'inscrire la présente feuille de route, puisque celle-ci a pour ambition essentielle de remplacer l'actuel concept culturel du Conseil du Jura bernois (CJB) en redessinant les contours de la politique culturelle de ce dernier pour les prochaines années, une politique qui se veut à la fois pragmatique, innovante, évolutive mais aussi identitaire.**

Le Jura bernois a en effet une identité qui lui est propre. Il incombe dès lors au CJB d'en tenir compte dans sa politique, qu'elle soit culturelle ou non, tout comme il doit prendre en considération les réalités particulières de la région. Du point de vue de l'encouragement des activités culturelles, ces réalités se traduisent notamment par un caractère périphérique assez prononcé, par un ancrage très fort dans la culture amateur, par une volonté marquée de se ménager une autonomie élevée et par une conscience pour le moins aiguë des spécificités tant historiques que linguistiques de la région ainsi que des besoins et des servitudes qui en découlent, autant d'éléments qui doivent bien évidemment conditionner la politique culturelle du Conseil du Jura bernois et les grands axes stratégiques que celle-ci entend définir pour les années à venir.

Pour dessiner ces grands axes stratégiques, le Conseil du Jura bernois s'est non seulement appuyé sur de nombreux experts de différents champs artistiques, de la région et d'ailleurs, mais également sur les évolutions sociétales, artistiques et culturelles observées dans le Jura bernois et au-delà, sans pour autant bien sûr négliger les nombreux acquis qui ont été mis en place dans le domaine de l'encouragement de la culture à l'échelle régionale depuis l'entrée en vigueur du concept culturel du Conseil du Jura bernois en 2007.

La culture évolue, les outils qui l'encouragent aussi. Par souci de concision et de cohésion, le choix délibéré a ainsi été fait de limiter le présent papier aux aspects stratégiques de la future politique culturelle du Conseil du Jura bernois. Les aspects plus pragmatiques, portant par exemple sur les critères de soutien formels, sur les procédures administratives à suivre ou encore sur les principales pratiques du CJB dans le domaine de

l'encouragement de la culture, font eux l'objet d'un règlement d'application distinct.

À travers la présente feuille de route et le règlement d'application qui l'encadre en annexe, le Conseil du Jura bernois a pour objectif de se doter d'un instrument stratégique et administratif moderne, qui, espérons-le, lui permettra de suivre au plus près les rapides développements de la société d'aujourd'hui ainsi que de relever au mieux les nombreux défis qui les accompagnent du point de vue des politiques publiques d'encouragement des activités culturelles.

# L'état de la culture dans le Jura bernois

Entré en vigueur le 31 octobre 2007, à peine une année après la création du Conseil du Jura bernois, le concept culturel de ce dernier a indéniablement porté ses fruits.

**La culture dans le Jura bernois aujourd'hui,  
c'est notamment:**

- plus de 3 millions de francs par an investis dans les institutions et les projets culturels ;
- plus de 20 institutions culturelles d'envergure soutenues sur une base régulière ;
- près de 100 projets culturels individuels/collectifs soutenus en moyenne par année ;
- une institution-phare dans le domaine de la préservation de la mémoire collective ;
- une Abbatale devenue un « lieu autre » et un fleuron architectural et culturel national ;
- un dispositif inédit et audacieux mis en place pour structurer les arts de la scène ;
- plusieurs festivals précurseurs en termes de forme et de contenu ;
- une scène artistique plus dynamique, éclectique et innovante que jamais ;
- une professionnalisation et une responsabilisation croissantes des acteurs culturels ;
- une émergence accrue de nouveaux acteurs culturels endogènes et exogènes ;
- des collaborations et échanges artistiques renforcés avec les territoires connexes ;
- une plus grande visibilité et lisibilité de la scène culturelle régionale à l'extérieur ;
- une présence et un ancrage encore plus marqués du tissu artistique amateur ;
- des efforts particuliers consentis en termes de médiation et de participation culturelles ;
- un paysage culturel en perpétuelle mutation.

Ces accomplissements et ces réalisations ont été rendus possibles par les mesures de soutien mises en place dans le cadre du concept culturel, comme par exemple la promotion de l'éveil à la culture musicale, l'intensification des rapports avec les voisins, l'encouragement à la diffusion du travail et des productions artistiques des acteurs culturels, le développement des activités professionnelles des grandes institutions du Jura bernois, le renforcement du théâtre amateur ou encore la sensibilisation des enfants à la culture.

Du point de vue du soutien de la culture dite institutionnelle, plusieurs étapes clefs ont été franchies depuis l'entrée en vigueur du concept culturel, avec notamment le renforcement financier et structurel de la Fondation Mémoires d'Ici à Saint-Imier, laquelle est chargée de préserver la mémoire collective du Jura bernois, la conclusion de contrats de prestations quadriennaux avec douze institutions culturelles d'importance régionale, parmi lesquelles on retrouve notamment l'ensemble des centres culturels, des bibliothèques régionales et des musées patrimoniaux du Jura bernois, ou encore la réalisation d'un ambitieux projet de mise en réseau des arts de la scène (projet ARS, aujourd'hui porté par le fOrum culture) dans le Jura bernois, le Jura et à Bienne. Sur un plan institutionnel, on citera encore la lente transformation de l'Abbatiale de Bellelay en un pôle d'attraction historique et culturel à un niveau national, notamment dans le domaine des arts contemporains, ainsi que la mise en place progressive d'un pôle muséal en matière d'arts contemporains du côté de la ville de Moutier, avec notamment le Musée jurassien des arts et l'Atelier de gravure.

Du point de vue du soutien de la culture dite événementielle, les mesures mises en place par le Conseil du Jura bernois ont clairement

permis d'étoffer l'offre culturelle proposée dans la région, de dynamiser sa scène artistique et de renforcer la qualité ainsi que le professionnalisme des productions émanant des acteurs culturels du cru, contribuant par la même occasion à améliorer la diffusion de leur travail et ainsi à accroître aussi bien la visibilité que la lisibilité de la scène culturelle régionale vis-à-vis de l'extérieur.

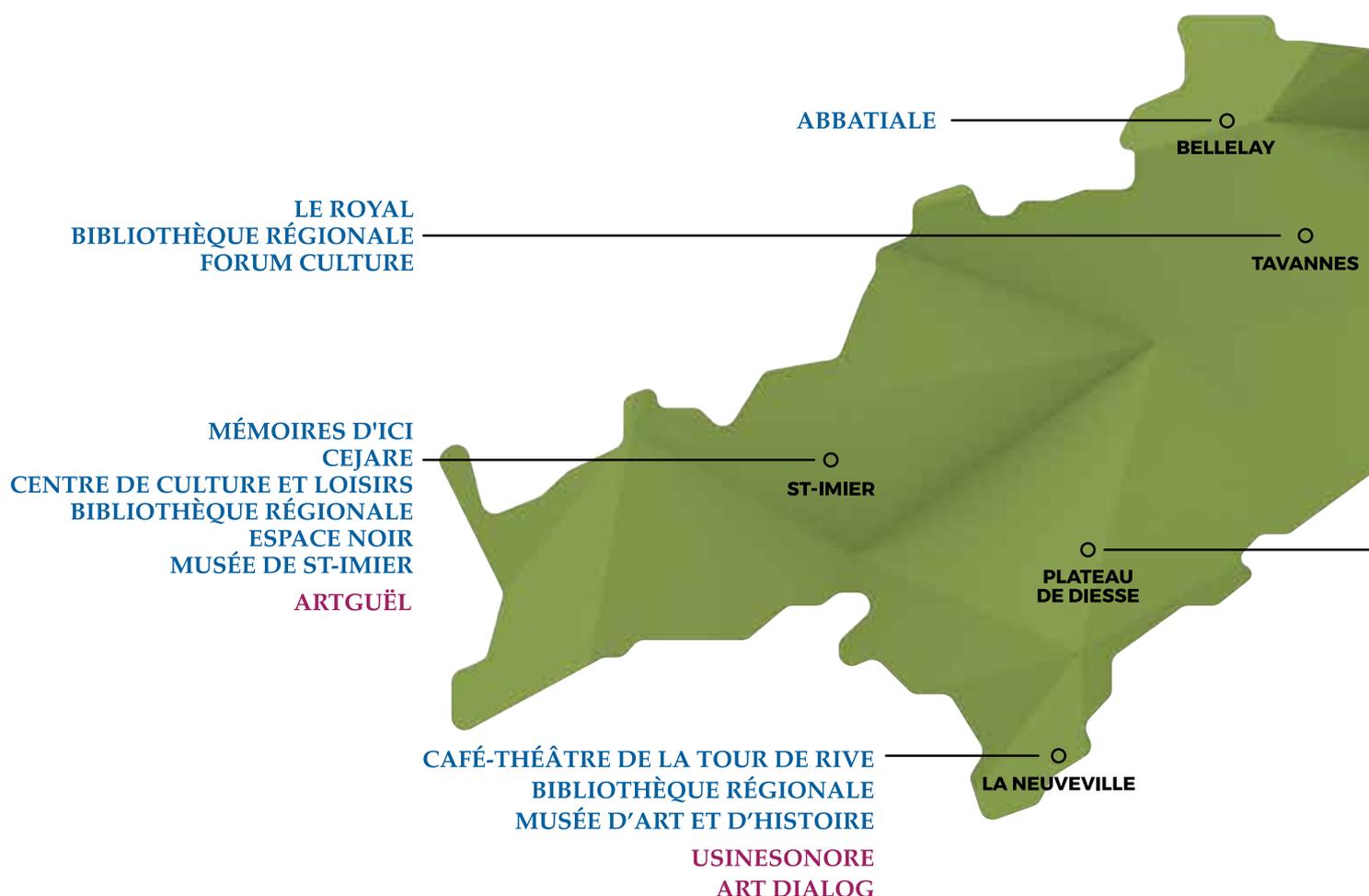
Les mesures implémentées par le Conseil du Jura bernois ont par ailleurs permis aussi de renforcer la diversité culturelle, comme en témoignent la richesse et la très grande variété des activités culturelles qui sont pratiquées dans la région. D'importants efforts ont été consentis également pour diversifier les publics, avec un accent tout particulier mis sur le jeune public au cours de ces dernières années.

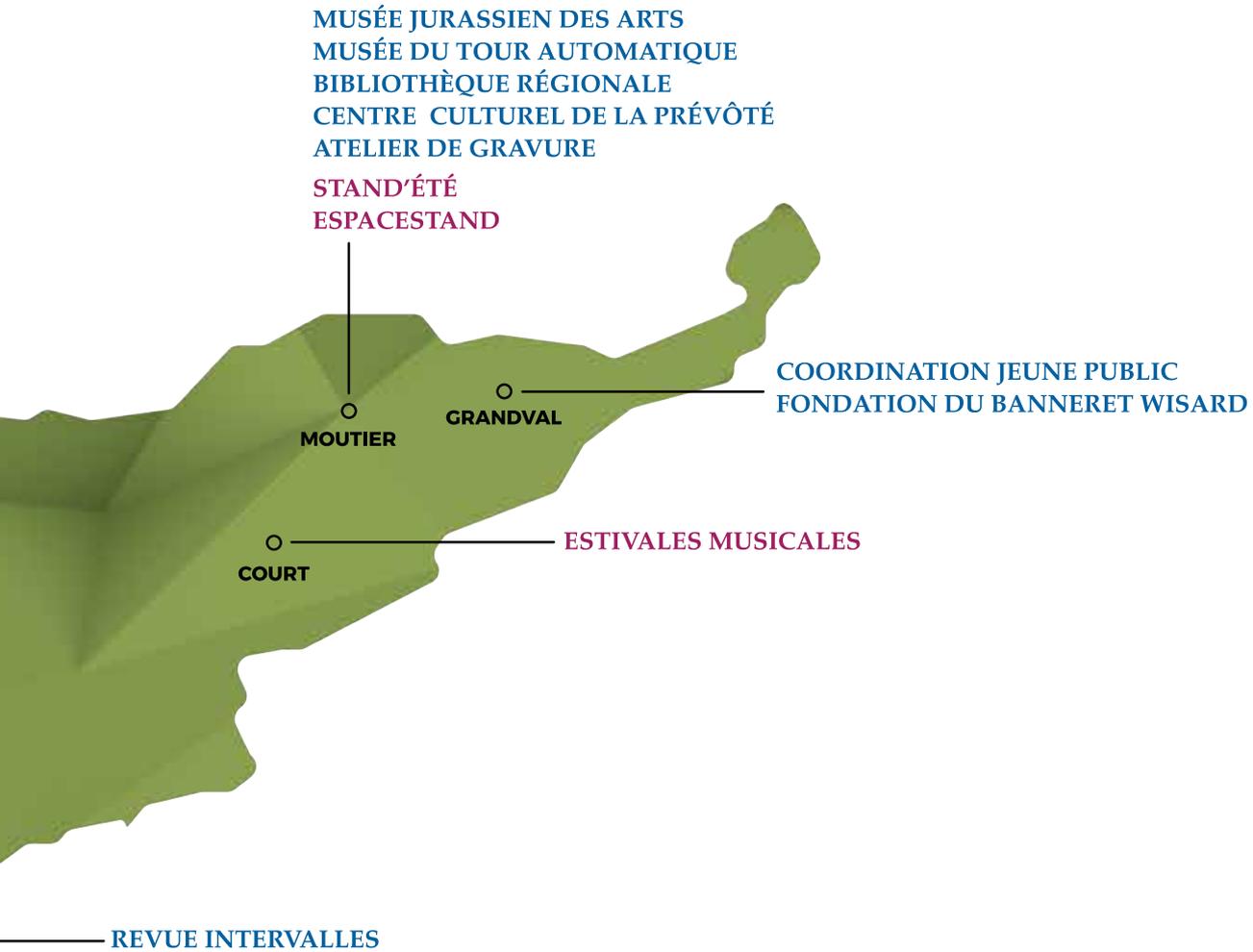
Globalement, il n'est donc nullement prétentieux d'affirmer que les compétences culturelles confiées au Conseil du Jura bernois dans le cadre du statut particulier accordé à la région et la politique culturelle menée par ce dernier à la suite de la mise en œuvre de son concept culturel ont permis de mieux situer le Jura bernois sur la carte culturelle romande, voire suisse, en consolidant la scène artistique régionale, en lui donnant davantage de moyens pour créer, produire et diffuser son travail, en diversifiant l'offre culturelle ainsi que les publics et en veillant à mettre en place davantage de transversalité et moins de segmentation dans le domaine de l'encouragement des activités culturelles.

Bien sûr, les efforts en ce sens doivent se poursuivre et certains points faibles de l'actuelle politique culturelle régionale doivent être améliorés. C'est bien là que résident tous les enjeux liés aux nouvelles orientations du Conseil du Jura bernois en matière de politique culturelle pour la législature

2018-2022, décrits plus précisément au chapitre 4.

Avant toutefois d'en venir à la question cruciale des enjeux et des défis futurs inhérents à l'encouragement des activités culturelles dans le Jura bernois, il est nécessaire de repreciser le cadre politique, financier et légal dans lequel ceux-ci devront s'inscrire, puisque ledit cadre a considérablement évolué ces dernières années et qu'il subira encore d'importants ajustements dans les années à venir.





- INSTITUTIONS CULTURELLES
- FESTIVALS

# **Le cadre politique, financier et légal**

### **3.1 UNE NOUVELLE DONNE POLITIQUE**

S'il est question de redéfinir les orientations de politique culturelle du Conseil du Jura bernois pour la législature 2018-2022, la prise en compte des enjeux liés au transfert de la ville de Moutier vers la République et Canton du Jura est bien évidemment indispensable, puisque ce transfert entraînera, le cas échéant, une diminution de l'enveloppe culturelle dont dispose le CJB pour encourager la culture dans le Jura bernois et une réorientation de sa politique de soutien aux institutions et aux projets culturels dit interjurassiens. Les priorités stratégiques consignées au chapitre 5 se doivent par conséquent de tenir compte de cette nouvelle donne politique. Quant aux enjeux spécifiques liés à cette question, ils seront thématiques dans le chapitre 4.

## 3.2 LE CONTEXTE FINANCIER

L'enveloppe annuelle dont bénéficie le Conseil du Jura bernois pour encourager la culture dans la région se monte aujourd'hui à près de trois millions de francs, dont les trois quarts environ sont affectés à des dépenses institutionnelles récurrentes dites liées (par des contrats de prestations bi- ou multi-latéraux avec des institutions culturelles, voire des engagements politiques intercantonaux). Cela ne laisse dès lors qu'une marge de manœuvre restreinte au CJB pour soutenir les projets culturels de type événementiel ou ponctuel. Du point de vue financier, tout l'enjeu pour le Conseil du Jura bernois consiste donc à viser une certaine stabilité budgétaire pour le subventionnement de type institutionnel, ceci dans le cadre du budget de fonctionnement normal, tout en veillant à ce que cela ne se fasse pas au détriment du subventionnement de type événementiel. Le CJB prévoit par ailleurs de débloquer des montants additionnels prélevés sur les réserves qu'il a pu constituer depuis sa création en 2006 pour soutenir de manière ciblée les mesures phares découlant des priorités stratégiques consignées au chapitre 5.

### 3.3 LES ASPECTS LÉGAUX

Les orientations de politique culturelle contenues dans la présente feuille de route et les priorités stratégiques qui en découlent s'inscrivent parfaitement dans le cadre légal existant, à savoir, du point de vue politique, la loi sur le statut particulier<sup>1</sup> et, du point de vue culturel, la loi sur l'encouragement des activités culturelles<sup>2</sup> et l'ordonnance d'application s'y rapportant<sup>3</sup>. Elles respectent par ailleurs aussi la teneur de la toute nouvelle stratégie culturelle 2018 du canton de Berne, dans les grandes lignes, même si bien sûr elles revendiquent aussi une certaine autonomie à cet égard.

1 Loi du 13 septembre 2004 sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (Loi sur le statut particulier, LStP), RSB 102.1

2 Loi du 12 juin 2012 sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), RSB 423.11

3 Ordonnance du 13 novembre 2013 sur l'encouragement des activités culturelles (OEAC), RSB 423.11.1

# Les principaux enjeux culturels

**Outre les enjeux politiques et financiers décrits au chapitre précédent, toute une série d'enjeux culturels influent sur les orientations de politique culturelle du Conseil du Jura bernois pour la législature 2018-2022. Le présent chapitre a donc pour objectif d'en dresser un tableau aussi exhaustif que possible.**

## **4.1 IMPACT DE LA MONDIALISATION SUR LES CHAMPS ARTISTIQUE ET CULTUREL**

En raison de la mondialisation galopante des sociétés actuelles, le microcosme culturel du Jura bernois fait face à une concurrence toujours plus rude et plus acharnée, au sein de laquelle il devient de plus en plus difficile de se démarquer. Le rôle d'une politique culturelle régionale équilibrée consiste donc à donner à sa scène culturelle les moyens de le faire, contribuant ainsi à la protection d'une diversité culturelle toujours plus menacée par les effets pervers de la mondialisation (réduction de l'offre et des formes d'expression culturelle).

## **4.2 LA CULTURE FACE AU DÉFI DES MUTATIONS TECHNOLOGIQUES**

Les mutations technologiques, et notamment la numérisation de nombreux champs existentiels, influent considérablement sur les processus de création, de production et de diffusion de la culture, ainsi que sur ses méthodes de consommation, avec comme résultante une transformation de toute la chaîne d'exploitation culturelle, en particulier dans les domaines de la musique, de la littérature et du cinéma. Dans ses nouvelles orientations en matière de politique culturelle ainsi que dans les priorités stratégiques qui en découlent, le Conseil du Jura bernois tient compte de cette évolution, adaptant notamment ses dispositifs de soutien aux nouvelles réalités digitales.

## **4.3 HYBRIDATION DES FORMES ARTISTIQUES**

Par le passé, les frontières entre les disciplines artistiques étaient moins perméables qu'elles ne le sont aujourd'hui. À l'heure actuelle, l'art se caractérise en effet par sa perméabilité, par sa transversalité et par son interactivité. De plus en plus, les projets culturels d'aujourd'hui se distinguent par leur hétérogénéité, mêlent diverses formes artistiques qui étaient autrefois « cloisonnées » et impliquent des créatrices ou des créateurs d'horizons variés, qui ne sont pas forcément directement liés au champ culturel. Il s'agit de tenir dûment compte de cette hybridation des formes artistiques également dans l'élaboration des nouvelles lignes directrices du Conseil du Jura bernois en matière d'encouragement de la culture.

## 4.4 ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DE LA SOCIÉTÉ

La population du Jura bernois, tout comme celle du canton de Berne et plus généralement de Suisse, est toujours plus diversifiée, plus âgée aussi. Cette diversification, notamment due à l'immigration, ainsi que ce vieillissement imposent de nombreux défis aux politiques culturelles publiques, qui doivent développer toute une série d'outils pour y répondre, par exemple en termes de participation ou médiation culturelles, de cohésion sociale ou encore d'accès à la culture et de contre-uniformisation de l'offre culturelle. Dans ses nouvelles orientations de politique culturelle, le Conseil du Jura bernois souhaite ainsi appréhender cette problématique en développant des mesures ciblées destinées à accompagner le plus intelligemment possible cette évolution sociétale, avec un souci tout particulier témoigné vis-à-vis de la culture amateur, qui fait partie de l'ADN de la région et doit être valorisée en conséquence, notamment au vu de son apport sur le plan de l'intégration.

## 4.5 INDIVIDUALISATION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours des dernières décennies, les revenus ont augmenté, tout comme les niveaux de formation ainsi que le temps consacré aux loisirs, ce qui a provoqué une individualisation d'une société devenue « multi-optionnelle », comme la qualifie le Conseil fédéral suisse dans son message culture 2016-2020<sup>1</sup>. En conséquence, on assiste à une « hétérogénéisation » du public intéressé par la

<sup>1</sup> Message du 28 novembre 2014 concernant l'encouragement de la culture pour la période 2016 à 2020 (Message culture), [www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2015/461.pdf](http://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2015/461.pdf)

culture, lequel fait montre d'exigences et d'attentes de plus en plus diverses en termes d'offre culturelle.

Dans un tel contexte, les collaborations et les coopérations revêtent une importance cruciale, en ce sens qu'elles sont un facteur de renforcement de la cohésion sociale et peuvent à ce titre avoir un effet « contrecarrant » pour le phénomène d'individualisation évoqué plus haut. Le CJB entend donc renforcer encore davantage les collaborations déjà existantes sur le plan culturel dans le Jura bernois et en développer de nouvelles, tout comme il veut étoffer sa politique de la mémoire, autre facteur de cohésion sociale et de contre-individualisation.

## **4.6 POLARISATION DE L'OFFRE CULTURELLE**

Dans une région sans grand centre urbain comme le Jura bernois, on ne constate pas de phénomène d'urbanisation tel que celui qui peut, par exemple, être observé dans des cantons où la population se concentre autour de pôles citadins, avec à la clef une diminution assez significative de l'offre culturelle dans les campagnes. En revanche, le Jura bernois n'échappe pas à une certaine forme de « polarisation » de l'activité et de l'offre culturelles, puisque celles-ci ont tendance à se cantonner aux principales localités de la région.

Le rôle du Conseil du Jura bernois, par le truchement de sa politique d'encouragement à la culture, consiste donc à veiller à ce que l'ensemble de son territoire soit « culturellement irrigué » et que le développement de « pôles culturels » s'inscrive en parfaite harmonie avec cette irrigation territoriale fine qui est visée par le biais, notamment, de mises en réseau.

## 4.7 IMPACT ÉCONOMIQUE DE LA CULTURE

Dans le Jura bernois, même si c'est sans doute dans une moindre mesure qu'ailleurs, la culture a un impact économique fort, que ce soit directement ou indirectement, puisqu'elle est créatrice d'emplois, vectrice d'innovation, incubatrice touristique et amplificatrice d'image. L'Office fédéral de la culture estime ainsi que l'industrie culturelle et créative représente plus de 10 pour cent des entreprises et plus de 5 pour cent des emplois en Suisse. Or, le secteur culturel est encore trop peu appréhendé sous ce prisme-là, ce qui est particulièrement vrai dans le Jura bernois. Une meilleure prise en compte de l'aspect économique de la culture et de l'importance de cette dernière pour renforcer l'attractivité et la compétitivité du Jura bernois est donc susceptible de changer la donne, en permettant notamment à la région de mieux se différencier sur un marché touristique très concurrentiel, de renforcer son image ainsi que la cohésion sociale qui y règne, tout en générant un surcroît d'innovation et de créativité.

Le CJB insiste donc pour ce faire sur la nécessité de mettre en place une meilleure collaboration entre les intervenants de la culture, de l'économie et des sciences, ce afin de créer une plus-value grâce à des projets novateurs et concertés. Avec ses nouvelles orientations de politique culturelle, le CJB va clairement s'engager en ce sens.

# **Les priorités stratégiques pour la législature 2018-2022**

**Les nouvelles orientations de politique culturelle du CJB pour la législature 2018-2022 seront placées sous le double signe de la préservation des principaux acquis découlant de l'entrée en vigueur du concept culturel du CJB et de la fixation de six priorités stratégiques, qui se recoupent en partie avec des mesures déjà mises en place durant les trois législatures écoulées et qui feront l'objet d'un effort financier particulier de la part du CJB.**

Il est à souligner ici que ces priorités et l'effort financier qui y sera consacré ne prêteront en rien le « courant normal » des subventions ponctuelles et récurrentes octroyées par le CJB pour les nombreux projets et dispositifs culturels qui font aujourd'hui toute la richesse culturelle de cette région.

## **AIDES STRUCTURELLES**

En termes de préservation des acquis, le CJB entend d'une part maintenir, voire renforcer, les institutions culturelles du Jura bernois d'importance régionale ou suprarégionale, telles que les centres culturels, les musées, les bibliothèques régionales ou encore les lieux autres. Comme aujourd'hui, ce soutien passera par des contrats de prestations bi- ou multi-latéraux ainsi que par des accords intercantonaux.

Une attention toute particulière sera ainsi vouée au rapprochement des bibliothèques régionales du Jura bernois ainsi qu'à celui des musées patrimoniaux de la région, tout comme à la mise en place d'un nouveau « pôle culturel » autour de l'Abbatiale de Bellelay et au développement de la Fondation Mémoires d'Ici à Saint-Imier (voir le chapitre 5.1). Un accent sera par ailleurs mis sur un meilleur rayonnement de ces institutions, le CJB étant d'avis que des progrès peuvent encore être réalisés à cet égard.

## **AIDES PONCTUELLES**

### **SOUTIEN AU THÉÂTRE (ACCENT FORT)**

Le CJB entend d'autre part maintenir, et dans la mesure du possible renforcer, son soutien aux projets culturels ressortissant aux diverses formes artistiques pratiquées dans le Jura bernois, avec un accent tout particulier mis sur le théâtre pour cette période à venir. Un nouvel outil de soutien spécifiquement destiné à cette discipline sera ainsi développé, sous la forme d'un contrat de confiance quadriennal, spécialement conçu pour des structures plus modestes mais tout aussi professionnelles qu'une institution, du type de la compagnie de théâtre Utopik Family.

Le théâtre amateur ne sera pas en reste non plus, lui qui bénéficiera toujours d'une aide financière conséquente de la part du CJB, à travers la Fédération du Jura bernois des sociétés de théâtre amateur (FJBSTA).

## **AIDES PONCTUELLES**

### **SOUTIEN AUX AUTRES DISCIPLINES (HORS THÉÂTRE ET CINÉMA)**

Si un accent tout particulier sera mis sur le théâtre pour la législature à venir, les autres disciplines que sont notamment la danse, la musique, les arts visuels, la littérature ou encore les arts appliqués et le design ne seront pas négligées pour autant, avec une double volonté clairement affichée par le Conseil du Jura bernois d'assurer la pérennité des événements phares de la région dans ces différentes disciplines (p. ex. Evidanse, Usinesonore, Estivales musicales, Jardins musicaux/Bal(1)ades, Stand'été, etc.) et de créer le cadre nécessaire pour permettre aux actrices et acteurs culturels actifs dans ces différents domaines artistiques de pratiquer leur art dans des conditions favorables et de continuer ainsi à enrichir et étoffer l'offre culturelle professionnelle et amateur de la région.

## **AIDES PONCTUELLES**

### **SOUTIEN AU CINÉMA**

Il est à noter que depuis 2006, l'encouragement du cinéma dans l'ensemble du canton de Berne relève de Pro cinéma Berne. C'est donc cet organe qui est compétent également pour soutenir les projets cinématographiques qui verraient le jour dans le Jura bernois. Le CJB se réserve toutefois le droit de soutenir lui-même certains projets qui revêtent une importance particulière pour la région, notamment du point de vue thématique.

## **AIDES SEMI-STRUCTURELLES** **SOUTIEN AU FORUM CULTURE**

La législature 2014-2018 a vu la mise en œuvre de l'ambitieux projet de mise en réseau des arts de la scène dans le Jura bernois et à Bienne (ARS), dont la réalisation a été confiée aux mains expertes de l'association fOrum culture<sup>1</sup>. Pour la législature 2018-2022, l'objectif du Conseil du Jura bernois est de renouveler le financement du projet et de pérenniser ce dispositif inédit, lequel vise à responsabiliser les actrices et acteurs culturels en leur confiant des tâches qui sont habituellement du ressort des organes en charge des politiques culturelles publiques.

En parallèle au maintien et au renforcement éventuel des acquis évoqués ci-devant, le Conseil du Jura bernois entend également fixer des priorités stratégiques particulières pour la législature 2018-2022, qui sont au nombre de six.

### **5.1 MÉMOPOLITIQUE**

La mémoire collective est définie comme l'ensemble des informations – digitales ou analogiques, sous forme écrite, sonore ou en images, les représentations d'objets ou les produits multimédia – qui, à un moment donné, sont mémorisables et effectivement mémorisées car jugées dignes de l'être. Ces informations sont considérées comme étant capables de documenter des connaissances et des événements. À cet ensemble d'informations s'ajoutent tous les objets qui marquent l'évolution de notre société.

.....  
<sup>1</sup> Pour davantage d'informations à ce sujet, voir le site web de l'association : <https://forumculture.ch>

La « mémopolitique » ou politique de la mémoire doit permettre de résoudre les questions pratiques et stratégiques liées à la gestion de cette mémoire collective, une préoccupation qui doit être comprise non comme une approche tournée vers le passé mais vers l'avenir, car une région ne se construit de manière harmonieuse et innovante que si elle connaît son histoire, que si elle est au fait de son évolution dans le temps.

Dans le Jura bernois, le rôle de « gardiens de la mémoire » est essentiellement confié à des institutions telles que la Fondation Mémoires d'Ici et le Centre jurassien d'archives et de recherches économiques (CEJARE), toutes deux sises à Saint-Imier. Alors que la première est chargée de conserver écrits, images et sons qui témoignent de l'histoire ainsi que de la culture du Jura bernois et de sa population, la seconde a pour vocation de préserver et de valoriser le patrimoine ainsi que le savoir-faire économique et industriel de l'Arc jurassien. D'autres institutions archivistiques étatiques ou privées ont également un rôle à jouer dans la préservation de la mémoire régionale du Jura bernois, mais dans une moindre mesure, à l'instar des Archives de l'Etat de Berne ou encore des Archives de l'Ancien Evêché de Bâle.

Après analyse des enjeux et de la situation prévalant aujourd'hui dans le Jura bernois sur le plan de la mémopolitique, le Conseil du Jura bernois souhaite que la réalisation de la priorité stratégique fixée dans ce domaine se traduise par les deux mesures phares suivantes :

- Renforcer le rôle d'étendard de la Fondation Mémoires d'Ici
- Renforcer la collaboration entre Mémoires d'Ici et le CEJARE

Le Conseil du Jura bernois entend par ailleurs renforcer également les traditions vivantes dans le Jura bernois, en mettant l'accent sur leur préservation et sur leur transmission aux générations futures, tout en contribuant à les mettre en valeur.

## **5.2 CULTURE, ÉCONOMIE & TOURISME**

Plusieurs exemples existent à travers le monde où les actrices et acteurs des trois univers que sont la culture, l'économie et le tourisme ont compris à quel point il était vital de coopérer pour contribuer à accroître l'attractivité et la compétitivité des destinations comme lieux de visite, de résidence, de travail et d'investissement. Le Conseil du Jura bernois souhaite s'en inspirer dans le but de décroiser ces différents secteurs, de les encourager à sortir de leur perspective sectorielle étroite et de resserrer les liens entre eux, pour permettre non seulement d'augmenter l'attractivité ainsi que la compétitivité de la région mais aussi d'améliorer son image et sa cohésion sociale, tout en générant un surcroît d'innovation et de créativité.

La complexité de ces trois segments est toutefois telle qu'elle donne un caractère incontournable aux partenariats en la matière, qu'ils soient de type public-public ou public-privé. Leur réussite est largement tributaire d'une étroite coopération et concertation entre les différents secteurs concernés mais aussi et surtout de l'existence d'une volonté réelle et mutuelle d'œuvrer conjointement au développement d'une politique culturelle, économique et touristique harmonisée, visant notamment à améliorer le rang économique, culturel et social du Jura bernois comme destination touristique.

Les deux mesures phares que le Conseil du

Jura bernois compte mettre en place durant la législature 2018-2022 pour parvenir à ses fins dans ce domaine sont les suivantes :

- Initier la création d'une commission<sup>1</sup> régionale d'expert-e-s, composée de représentant-e-s officiel-le-s des trois secteurs du tourisme, de la culture et de l'économie, chargée d'établir et de mettre en œuvre un catalogue de mesures concrètes en vue de consolider les liens entre culture, économie et tourisme.
- Veiller à ce que des professionnels de la culture, qu'ils soient institutionnels ou non, aient la possibilité de siéger dans les organes stratégiques et politiques chargés du tourisme et de la promotion économique, et réciproquement.

Le Conseil du Jura bernois entend par ailleurs intensifier les contacts ainsi que les échanges réguliers avec les organes régionaux responsables de la promotion économique, culturelle et touristique dans le Jura bernois, à l'instar de Jura bernois Tourisme, de la Promotion économique du canton de Berne ou encore de la Chambre d'économie publique du Jura bernois, dans le but de sensibiliser les différents acteurs évoluant dans les secteurs concernés à l'importance de la coopération, de la concertation et de la coordination.

### **5.3 COLLABORATIONS & COOPÉRATIONS (SUPRA)RÉGIONALES**

Depuis sa création en 2006, le Conseil du Jura bernois a toujours accordé une grande importance aux collaborations, coopérations et autres partenariats, entretenant notamment des liens

<sup>1</sup> Ou une conférence ou un autre organe du même type, au caractère permanent ou non.

privilegiés avec la Ville de Bienne, la République et Canton du Jura ainsi que les autres cantons romands ou encore avec le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Bienne et les commissions culturelles (inter)cantonales. Ces liens se traduisent notamment par des soutiens conjoints pour des institutions ou des projets, par l'existence de commissions culturelles communes ou encore par le partage de résidences d'artistes avec d'autres autorités publiques (par exemple Atelier de Bruxelles).

Pour la législature 2018-2022, le Conseil du Jura bernois entend à tout le moins maintenir ces relations, voire les renforcer. Il souhaite également en développer d'autres, avec par exemple les montagnes neuchâteloises ou encore la partie alémanique du canton de Berne, dans le but notamment de contribuer lui aussi au renforcement de son bilinguisme.

Les deux mesures phares que le Conseil du Jura bernois compte mettre en place durant la législature 2018-2022 pour parvenir à cet objectif dans ce domaine sont les suivantes :

- Redéfinir les collaborations existantes dans le domaine de la culture entre le Jura bernois et la République et Canton du Jura d'une part, entre le Jura bernois et la Ville de Bienne d'autre part, à la lueur de la nouvelle donne politique prévalant dans la région et des réalités financières futures du CJB.
- Renforcer dans la mesure du possible les collaborations existantes avec les autres cantons romands et en impulser de nouvelles, à travers notamment une participation financière accrue à des projets mutualisés intercantonaux ou romands (p. ex. abonnement culturel 20 ans 100 francs) ou une mise au concours d'appels à projets pour des projets collaboratifs intercantonaux.

Le Conseil du Jura bernois souhaite également intensifier ses liens avec le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Bienne, par le truchement notamment de subventionnements croisés pour des projets culturels qui s'inscrivent à cheval sur les deux régions, et veut par ailleurs mettre à profit les contrats de prestations qui lient les 23 institutions culturelles de la région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois (BBSJB) pour renforcer les échanges culturels entre les deux territoires, en incitant par exemple les institutions biennoises à programmer des actrices et acteurs culturels du Jura bernois, et inversement. Il insiste également sur le fait que les efforts consentis pour renforcer la cohésion francophone au sein du canton doivent nécessairement être réciproques et ne pas être le seul fait des deux principaux organes chargés de défendre les intérêts de la minorité francophone dans le canton de Berne, à savoir le CJB et le CAF.

## **5.4 MÉDIATION CULTURELLE**

La médiation culturelle, c'est ce qui met en relation une œuvre culturelle avec les publics, c'est en quelque sorte de la vulgarisation adaptée à chaque type de public, c'est faire partager les connaissances. Son but est la « démocratisation de la culture ». Elle peut se décliner en divers champs d'application, comme par exemple la médiation culturelle à destination du jeune public, la médiation culturelle en milieu scolaire ou encore la médiation culturelle en milieu extrascolaire.

Le canton de Berne a été un vrai précurseur dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place de

son programme de médiation culturelle en milieu scolaire intitulé « Education & Culture » et reste aujourd’hui encore en avance dans ce domaine par rapport à la plupart des autres collectivités publiques. Le programme en question se décline aujourd’hui en différents volets, à savoir des offres culturelles sur mesure proposées par des prestataires et destinées aux écoles, des bons culturels permettant au corps enseignant de financer des projets culturels ou de mettre sur pied des sorties dans des lieux de culture, le dispositif MUS-E, qui permet à des classes entières de se faire accompagner par des artistes sur une longue durée (un à deux ans) pour réaliser des projets culturels plus ambitieux et enfin le concours d’innovation tête-à-tête, qui soutient des projets de médiation participatifs remarquables, prévus sur une longue durée dans toutes les disciplines artistiques.

Depuis 2016, le CJB est devenu un partenaire à part entière du programme Education & Culture. Il en assume l’entier des coûts dans le Jura bernois depuis 2018. Les écoles du Jura bernois bénéficient donc de ces mesures au même titre que celles du reste du canton.

Dans le Jura bernois et ailleurs, la médiation culturelle fait en outre également partie des principales missions des institutions culturelles, surtout celles qui sont au bénéfice d’un contrat de prestations avec le Conseil du Jura bernois ou le canton. Ces missions se traduisent essentiellement par la mise à disposition d’offres publiques de médiation culturelle pour divers groupes cibles ainsi que par la mise en place d’une offre ciblée destinée au jeune public, prévoyant par exemple des conditions financières préférentielles d’accès aux manifestations, l’organisation de spectacles spécialement pour les écoles (scolaires) ou

encore la mise à disposition de matériel d'accompagnement pédagogique pour les écoles.

Force est toutefois de constater que, essentiellement par manque de moyens financiers et de ressources en personnel spécialisé dans le domaine de la médiation culturelle, les disparités entre les institutions culturelles du Jura bernois sont relativement grandes pour ce qui est de la mise en pratique réelle de mesures visant à renforcer cet aspect de la culture. En s'appuyant sur des dispositifs existants tels que Theaterlink<sup>1</sup> ou le fOrum culture, dont la commission Action culturelle peut par exemple parfaitement jouer le rôle de relais pour le compte du CJB dans le domaine de la médiation culturelle, ou sur des exemples de *meilleures pratiques*<sup>2</sup>, le Conseil du Jura bernois souhaite donc développer davantage encore cet aspect dans le Jura bernois et, d'une manière plus générale, sensibiliser la population ainsi que les actrices et acteurs culturels eux-mêmes à l'importance de la médiation culturelle, que ce soit en milieu scolaire ou non.

Les deux mesures phares qu'il compte mettre en place à cet effet sont les suivantes :

- Poursuivre et améliorer le partenariat mis en place entre le CJB et le programme cantonal Education & Culture dans le but de renforcer encore la médiation culturelle en milieu scolaire dans le Jura bernois et sensibiliser la région, ses acteurs culturels et ses écoles à l'existence de ce programme par le biais de différentes mesures de communication.

1 Theaterlink est une structure de diffusion de spectacles jeune public qui a été mise en place et qui est financée par le canton de Berne. Elle propose des représentations scolaires pour toutes les écoles du canton, parallèlement aux représentations publiques.

2 Le Centre de culture et de loisirs de Saint-Imier (CCL) a par exemple choisi de permettre à son animateur de suivre une formation continue professionnalisante dans le domaine de la médiation culturelle.

- Examiner la possibilité d'une mutualisation des ressources dans le domaine de la médiation culturelle, par exemple en donnant mandat à un bureau de médiation culturelle externe de développer des offres de médiation culturelle ciblée pour certaines institutions culturelles du Jura bernois ou en mandatant spécialement le fOrum culture à cet effet.

Le Conseil du Jura bernois entend également mieux informer les institutions ainsi que les acteurs culturels du Jura bernois sur les relais institutionnels et associatifs existants dans le domaine de la médiation culturelle. Enfin, dans le cadre de son règlement du Prix des arts, des lettres et des sciences et distinction pour mérites exceptionnels dans le domaine de la culture, le CJB va instaurer une distinction supplémentaire, laquelle viendra lors de chaque législature récompenser spécifiquement une personne ou une structure qui s'est tout particulièrement distinguée dans le domaine de la médiation culturelle, que ce soit en milieu scolaire ou non.

## **5.5 CULTURE ET ARTS NUMÉRIQUES**

La culture et les arts n'échappent pas à la digitalisation galopante de la société et doivent donc s'adapter pour être en mesure de suivre cette (r)évolution numérique. Il en va de même pour les politiques culturelles publiques, qui, face à cet essor rapide de la numérisation, voient apparaître des formes inédites de production, de diffusion ainsi que de réception culturelles et disparaître encore davantage les frontières entre les genres artistiques. Lesdites politiques culturelles publiques se doivent dès lors de réagir avec toute la flexibilité nécessaire à ces développements. Et c'est précisément ce que le CJB entend faire dans le Jura bernois, essentiellement par le biais des deux mesures phares suivantes :

- Elargir le champ de soutien actuel du Conseil du Jura bernois aux nouveaux modes de création, de diffusion et de réception numériques, comme par exemple la diffusion de musique via des plateformes de streaming en ligne ou encore le livre numérique, tout en conservant les dispositifs de soutien actuels pour les canaux de création et de diffusion dits classiques (CD, livre papier, etc.).
- Développer de nouveaux dispositifs permettant de soutenir financièrement des projets novateurs de haute qualité présentant un potentiel international et jetant des ponts entre créativité, technologie et marché, tels que les jeux vidéo, les projets de réalité virtuelle (RV) et de réalité augmentée (RA), les bandes dessinées interactives ainsi que toute autre forme de contenu numérique dont l'utilisation implique un degré élevé d'interaction.

Vu les compétences particulières développées par la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia dans ce domaine, le Conseil du Jura bernois entend également profiter de son expertise et examiner conjointement avec elle la possibilité de lancer des initiatives communes dans le domaine des médias interactifs. Il souhaite également lancer une réflexion plus globale, avec les acteurs de ce milieu et d'éventuels partenaires intéressés, sur la possibilité d'implanter dans le Jura bernois une sorte de « laboratoire » permettant d'expérimenter de nouvelles formes de création culturelle numérique.

## **5.6 CULTURE PROFESSIONNELLE & CULTURE AMATEURE**

La culture amateur fait partie de l'identité du Jura bernois et doit donc être valorisée en conséquence, car elle est un gage de diversité culturelle et favorise la participation culturelle, notamment des jeunes.

Elle constitue en quelque sorte l'antichambre de la culture professionnelle, laquelle peut tirer profit des pratiques culturelles en amateur, qui témoignent de la haute fonction de la culture dans la cohésion territoriale autant que dans la revitalisation du lien social.

Aujourd'hui, dans le Jura bernois, cette valorisation de la culture amateur passe essentiellement par le soutien octroyé au théâtre et à la musique, pour leur rôle de passerelle vers le monde artistique professionnel. Quant aux autres disciplines artistiques, elles ne bénéficient pour l'heure pas de la même attention. Le soutien au théâtre amateur, qui est octroyé via la Fédération du Jura bernois des sociétés de théâtre amateur (FJBSTA), vise principalement à améliorer la qualité du jeu théâtral, de la diction et du choix des textes, notamment par le biais de collaborations avec des professionnels de la mise en scène, collaborations qui sont enrichissantes pour les deux parties.

Un tel soutien permet aussi à des compagnies de théâtre professionnelles d'émerger, comme cela a été le cas dans le Jura bernois pour Utopik Family par exemple, s'inscrivant ainsi parfaitement dans cette volonté de considérer la culture amateur comme une passerelle vers la culture professionnelle.

Fort de ce constat, le Conseil du Jura bernois entend avant tout préserver les acquis dans ce domaine tout en veillant à ce que les efforts consentis pour soutenir la culture amateur ne se focalisent pas exclusivement sur le théâtre et à ce que des dispositifs soient mis en place pour encourager de manière ciblée certaines structures en voie de professionnalisation. Concrètement, le CJB compte atteindre ces objectifs par le biais des deux mesures phares suivantes :

- Conserver un accent fort sur le théâtre, amateur et professionnel, en maintenant notamment le soutien à la FJBSTA, en développant un nouvel instrument de soutien permettant aux structures professionnelles de la région de se consolider et de faciliter la diffusion de leur travail au-delà des frontières régionales (contrat de confiance) et en encourageant le renforcement des collaborations entre les troupes d'amateurs ainsi que les structures professionnelles, notamment dans le but que ces dernières offrent une plateforme d'expression et de diffusion pour le travail amateur.
- Examiner la transposition à d'autres disciplines des modèles de soutien qui ont fait leurs preuves dans le cadre du théâtre, en favorisant là aussi les interactions entre amateurs et professionnels, qui, dans le domaine de la musique par exemple, pourraient se traduire par des collaborations accrues entre des chœurs ou des ensembles et des musiciens, compositeurs, solistes ou chefs d'orchestre professionnels.

Le Conseil du Jura bernois entend par ailleurs modifier le règlement de son Prix des arts, des lettres et des sciences et distinction pour mérites culturels exceptionnels dans le domaine de la culture pour ouvrir son dispositif à la culture amateur également. Sur les quatre distinctions culturelles qui seront désormais remises au cours de chaque législature (dont une nouvelle « réservée » à la médiation culturelle), l'une pourra ainsi être décernée à des personnes ou à des structures considérées comme non professionnelles.

# Conclusions

**Au vu des enjeux ainsi que des nombreux défis qui se posent dans le domaine de la culture pour les prochaines années, le Conseil du Jura bernois souhaite poursuivre à l'avenir une politique de consolidation des acquis tout en donnant des impulsions dans six domaines stratégiques prioritaires de l'encouragement à la création, à la diffusion et à la réception culturelles, pour lesquels le CJB est disposé à consentir des efforts financiers particuliers. Ces objectifs feront l'objet d'une évaluation au cours de la législature 2018-2022, laquelle débouchera ensuite sur une adaptation, légère ou profonde selon les résultats observés, des intentions ainsi que des priorités stratégiques pour la législature suivante.**

**Les présentes orientations stratégiques de politique culturelle du Conseil du Jura bernois s'accompagnent d'un règlement d'application (voir en annexe), dans lequel sont consignés les aspects plus pragmatiques, portant par exemple sur les critères de soutien formels, sur les procédures administratives à suivre ou encore sur les principales pratiques du CJB dans le domaine de l'encouragement de la culture.**

# Annexe

Le règlement d'application est téléchargeable  
sur le site du Conseil du Jura bernois :

<http://www.conseildujurabernois.ch/feuille-de-route>





**Cette feuille de route a été adoptée à l'unanimité par le Conseil  
du Jura bernois dans sa séance plénière du 30 mai 2018.**

## **Impressum**

Rédactionnel  
*Conseil du Jura bernois (CJB)*

Graphisme & mise en page  
*Agence Giorgianni & Moeschler, Tavannes*

